



accord travaux maison sans signature de vente

Par **carinelle**, le **26/09/2020 à 15:05**

Bonjour,

pour essayer de faire court : la maison familiale est en court de vente dans le cadre de la successsion de ma mère (rien de signé chez le notaire) ...donc maison en indivision nous sommes 4 (mon pere , moi et mes frères) ...on vient d'apprendre que mon pere venait de donner son accord au futur propriétaire de pouvoir commencer les travaux , sans que nous les enfants n'ayant été avertit ...En a t'il le droit de donner l'autorisation sans demander notre accord ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **youris**, le **26/09/2020 à 15:28**

Bonjour,

sans être mandaté, la maison étant en indivision, votre père n'avait pas le pouvoir de donner seul l'autorisation à un éventuel futur acquéreur d'effectuer des travaux;

Je vous conseille d'en informer votre père et cet axquéreur.

salutations

Par **carinelle**, le **26/09/2020 à 15:55**

bonjour ,

merci pour votre réponse